



Procès-verbal du comité syndical du 21 mai 2026

Pôle environnement de la CCSB – Lagrand

La séance débute à 10H.

Mme Carolynne VASSAS, directrice du SMIGIBA, procède à l'appel. Le quorum est atteint avec 16 élus présents.

Présents : Gérard NICOLAS, Michel RICOU-CHARLES, Anne-Marie GROS, Daniel ROUIT, Eric LYOBARD, Robert GAY, Florent ARMAND, Jacques FRANCOU. Gilles CREMILLIEUX, Patrick BUQUET, Jérôme BOUTRY, Patrick MICHEL, Pierre TOMCZAK, Bruno LAGIER , Lionel TARDY, Pierre LESBROS.

Excusés : Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Maurice BRUN.

Absents : Jean-Louis CORNAND, Gérald GRIFFIT, Frédéric REY.

Pouvoir : Christian TRUFFINET-GILARDEAU à Michel RICOU-CHARLES.

Secrétaire de séance : Florent ARMAND.

Techniciens présents : Carolynne VASSAS, Hélène SCIAMMA, Eric BURLET.

Le procès-verbal du conseil syndical du 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

1- INTRODUCTION

Juan Moreno, président sortant du SMIGIBA, souhaite la bienvenue à la nouvelle assemblée. Il rappelle en quelques mots les grands dossiers pilotés par la précédente équipe, salue le travail des techniciens. Il propose à chaque conseiller de se présenter brièvement avant de céder la parole au doyen de l'assemblée pour l'élection du/de la président-e.

2- PRESENTATION DES CONSEILLERS

Pierre Lesbros – suppléant :

Nouvel élu, deuxième adjoint au maire de Laragne, en charge notamment des travaux et de l'urbanisme, pompier volontaire pendant 35 ans, ancien chauffagiste aujourd'hui retraité.

Gérard Nicolas – titulaire :

Maire de Val Buëch Méouge, conseiller départemental du canton de Laragne, élu au SMIGIBA de longue date. Il évoque la mémoire de Robert Véret, premier président du SMIGIBA. Il souligne la qualité du travail avec Carolyne Vassas, une relation facile et efficace selon lui.

Patrick Michel – titulaire :

Quatrième adjoint au maire de la Roche des Arnauds, en charge des travaux et de l'urbanisme, retraité de la gendarmerie.

Patrick Buquet – titulaire :

Conseiller municipal de Lus la Croix Haute, délégué du parc naturel régional du Vercors, travaille à la SOCOTEC sur la thématique des cours d'eau et de la GEMAPI.

Bruno Lagier – titulaire :

Maire de Barret sur Méouge, ancien président du SIEM, artisan du contrat de rivière de la Méouge.

Daniel Rouit – titulaire :

Maire de Serres, retraité de l'éducation nationale, représente le Buëch centre.

Lionel Tardy – titulaire :

Maire de Rosans, premier vice-président de la communauté des communes du Sisteronais Buëch en charge de la GEMAPI (la CCSB recoupe trois bassins versants : le Buëch donc, mais également l'Eygues et la Durance), travaille à la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, directeur du parc naturel régional des Baronnies provençales jusqu'en 2020,

Gilles Crémillieux – titulaire :

Maire d'Orpierre, retraité, ancien enseignant puis responsable au sein d'un groupe de presse régionale, second mandat au SMIGIBA.

Jérôme Boutry – titulaire :

Maire de Saint Pierre d'Argençon, retraité de la police nationale, intéressé par la gestion

de Chauranne.

Anne-Marie Gros – titulaire :

Maire de Chabestan, second mandat de maire et de déléguée au SMIGIBA, également agricultrice, rappelle que l'eau est la colonne vertébrale de l'agriculture sur le secteur.

Michel Ricou-Charles – titulaire :

Maire de Furmeyer, vice-président de la communauté des communes du Buëch Dévoluy, second mandat au SMIGIBA (premier mandat de titulaire débuté en 2025).

Pierre Tomczak – titulaire :

Maire de Villefranche le Château, évoque le travail du SMIGIBA sur sa commune autour de l'entretien des cours d'eau et la protection de la STEP.

Éric Lyobard – titulaire :

Maire d'Eygallayes, vice-président sortant du SMIGIBA, il remercie l'équipe pour le travail de communication en direction des nouveaux élus, se rappelant ses difficultés pour cerner les missions du SMIGIBA au début de son mandat. Il rappelle sa proximité à la Méouge, capricieuse et exprime son attachement au SMIGIBA.

Jacques Francou – titulaire :

Maire d'Aspremont, ancien président du SMIGIBA.

Florent Armand – titulaire :

Adjoint au maire de Saint Pierre Avez, vice président de la communauté des communes du Sisteronais Buëch, agriculteur, siège au SMIGIBA depuis l'adhésion du SIEM.

Robert Gay – titulaire :

Maire de Mison, vice président de la communauté des communes du Sisteronais Buëch, vice président du département des Alpes de Haute Provence, siège de longue date au SMIGIBA.

Hélène Sciamma, responsable administrative du SMIGIBA, Eric Burlet, en charge du contrat de rivière eau et climat, du suivi des subventions et de la communication et Carolyne Vassas, directrice, se présentent à leur tour.

3- PRESENTATION DU SMIGIBA

Carolyne Vassas présenté brièvement le SMIGIBA, ses missions, son territoire, son organisation, ses compétences ainsi que les principaux dossiers en cours et à venir.

4- ÉLECTION DU·DE LA PRESIDENT·E

Discours du doyen de l'assemblée

Gérard Nicolas, doyen de l'assemblée, introduit l'élection. Il brosse un tableau détaillé de la fonction de président·e. Il estime que la fonction réclame un patron, un chef d'équipe, une personne visionnaire, capable d'assurer la cohésion du comité syndical, pour pouvoir avancer ensemble. Il souligne la nécessité de veiller au bien être des agents, essentiels à la structure, parfois malmenés et entraînés dans la boue, alors que le

bien être des agents est la condition de la réussite des élus, liés comme le sont l'ongle et le doigt. Il évoque également les talents de négociateur que requiert la fonction, que ce soit dans les relations avec la préfecture, les services de l'État, les partenaires financiers, le SMAVD... Il faut également être capable de s'adapter aux événements, en particulier dans le contexte actuel de changement climatique et de crise écologique planétaire.

Il ne saurait enfin trop insister sur la nécessité d'informer et de sensibiliser les citoyens en général et la jeunesse en particulier, sur les problèmes de pollution ou de rareté de l'eau, car c'est pour cette jeunesse que l'on travaille finalement.

Désignation des assesseurs

Après avoir présenté sa vision de la présidence du SMIGIBA, M. Nicolas sollicite deux assesseurs pour superviser l'élection. Jérôme Boutry et Patrick Michel se proposent.

Candidature à la présidence du SMIGIBA

M. Nicolas fait un appel aux candidatures. Gilles Crémillieux se déclare candidat à la présidence du SMIGIBA. Il est la seule personne de l'assemblée à faire acte de candidature.

Vote :

Gilles Crémillieux recueille 16 votes en sa faveur. Il est donc élu président du SMIGIBA à l'unanimité.

5- ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le mot du président

Gilles Crémillieux, président du SMIGIBA remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle vient de lui témoigner. Il évoque la mémoire des précédents présidents du SMIGIBA : Robert Véret, Jean-Pierre Boivin, Jean-Claude Gast, Robert Garcin et enfin Juan Moreno, qu'il remercie pour son implication et sa pugnacité et se réserve la possibilité de le consulter si besoin pour profiter de son expérience et de sa connaissance des dossiers. Il souligne la nécessaire cohésion et l'indispensable travail en équipe dont le comité syndical va devoir faire preuve pour affronter les dossiers chauds qui se profilent. Il que ce mandat permettra de redorer l'image du SMIGIBA, auprès des élus mais également des agriculteurs.

Vote du nombre de vice-présidents

Gilles Crémillieux propose de maintenir le nombre de vice-présidence à 4, une par communauté des communes.

Vote :

Pour : 16 voix.
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix.

Élection du premier vice-président

Candidatures déclarées : Anne-Marie Gros-CCBD.

Vote :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

Anne-Marie Gros est déclarée première vice-présidente du SMIGIBA.

Élection du deuxième vice-président

Candidatures déclarées : Lionel Tardy-CCSB.

Vote :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

Lionel Tardy est déclaré deuxième vice-président du SMIGIBA.

Élection du troisième vice-président

Candidatures déclarées : Éric Lyobard-CCBDP.

Vote :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

Éric Lyobard est déclaré troisième vice-président du SMIGIBA.

Élection du quatrième vice-président

Candidatures déclarées : Patrick Buquet-CCD.

Vote :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

Patrick Buquet est déclaré quatrième vice-président du SMIGIBA.

6- ÉLECTION DU BUREAU

Le président indique que le bureau est composé de 9 personnes : le président, les 4 vice-présidents et quatre conseillers syndicaux. Il fait donc appel à candidature pour les quatre postes à pourvoir.

Candidatures déclarées :

Michel Ricou-Charles, Gérard Nicolas, Jacques Francou, Daniel Rouit.

Vote :

Il est procédé à un vote pour chaque membre du bureau. Chaque membre est élu à l'unanimité :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

7- ÉLECTION DE LA CAO

Le président indique que la CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Candidatures déclarées pour les membres titulaires :

Robert Gay, Éric Lyobard, Patrick Buquet, Anne-Marie Gros, Jacques Francou.

Vote :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

Candidatures déclarées pour les membres suppléants :

Pierre Tomczak, Bruno Lagier, Jérôme Boutry, Florent Armand, Michel Ricou-Charles.

Vote :

Pour : 16 voix.

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix.

8- DELEGATIONS DE POUVOIR AU PRESIDENT

Il est proposé de déléguer au président les pouvoirs suivants, conformément à la lettre du CGCT :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant maximum de 25 000 euros HT ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite fixée par le conseil syndical pour un montant maximal de 5 000 € ;
- réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 300 000 € ;
- permettre, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil syndical, l'attribution de subventions ;
- ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Vote :

Pour : 16 voix.
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix.

9- INDEMNITES DES ELUS

Le comité syndical peut décider de fixer le montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants lorsque le syndicat couvre un territoire contenant de 20 000 à 49 999 habitants :

- **Président** : 25,59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (1052 € brut ~ 843 € net) ;
- **Vice-présidents** : 10,24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (421 € brut ~ 368 € net) ;

Le président propose de reconduire les indemnités du président et des vice-présidents aux taux en vigueur lors du précédent mandat.

Vote :

Pour : 16 voix.
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix.

À 11h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le président remercie l'assemblée. Il donne rendez-vous au 25 juin pour le prochain comité syndical.